

108. Avez-vous communiqué la seconde information que vous avez reçue de Sir John Macdonald au sujet de cela deux ans plus tard?—Mon chef, le ministre des Finances, se trouvait alors en Angleterre; j'ai, néanmoins, communiqué cette information à M. Mackenzie.

109. Mais relativement à la première information, vous n'en aviez pas donné connaissance à aucun des membres du gouvernement actuel?—Non; je ne connaissais rien à l'égard du montant. Je crois que Sir John Macdonald me demanda seulement "que vais-je faire de cette balance," et je lui répondis "Vous feriez mieux de la déposer." Il déclara ensuite qu'il y avait des réclamations non liquidées, qu'il essayait à régler définitivement, et c'est la dernière fois que j'en entendis parler.

Par M. Blain:—

110. Était-ce pendant la conversation qui eut lieu entre vous et Sir John A. Macdonald à ce sujet avant sa résignation, que vous avez entendu parler pour la première fois de ce fonds?—Sans me dire rien du montant, il m'informa qu'il y avait une balance. Je demandai "qu'en allez-vous faire?"—Et il répondit qu'après que ces réclamations non liquidées qu'il cherchait à régler seraient arrangées, il déposerait la balance au crédit du receveur-général.

111. Cela se passait avant sa résignation?—C'était environ vers ce temps-là. Je crois que c'était avant qu'il ne résignât.

Par M. Wood:—

112. Lorsque ce fait vint à votre connaissance, n'était-il pas de votre devoir d'en donner communication du ministre des Finances?—Je n'avais nulle connaissance du compte, et Sir John Macdonald disait qu'il avait à régler une réclamation pendante. D'après tout ce que j'en sais il aurait bien pu être obligé de payer toute la balance pour régler cette réclamation.

Par M. Kirkpatrick:—

113. Est-ce qu'une somme égale à la balance de \$8,398.83 ne figure pas dans le compte;—voulez-vous prendre le compte de la Banque de Montréal, et faire l'addition des dépenses pour les mois de juin et de juillet, en 1867, puis nous dire quelle est la balance?—Cette somme y figure, mais non plus de la même manière que dans nos livres. Elle s'y trouve, néanmoins.

114. Cet argent a été dépensé correctement d'après le compte?

Cette question demeure sans réponse.

115. Voulez-vous en faire l'addition?—C'est la même somme.

116. Jusqu'au 1er. Juillet, 1867?—Ça fera la même somme.

117. Alors le compte fait voir que le montant fut transporté?—Sans doute. La seule différence qu'il y a, c'est que cette somme fut inscrite dans nos livres dans l'autre compte.

118. Ainsi cette somme ne fut pas soustraite, mais il en fut tenu bon compte?—Oui.

119. Est-ce qu'il existe des ordres en Conseil et des mandats au sujet de ce fonds depuis 1867?—Oui.

120. Alors M. Charlton, qui semble croire que ces dépenses se firent en vertu d'un ordre en Conseil de 1866, est dans l'erreur?—L'ordre en Conseil de 1866 comportait qu'un certain comité du Conseil serait chargé de l'administration du fonds du Service Secret; et depuis il a été question de cet ordre en Conseil dans les occasions postérieures, et je présume que cet ordre en Conseil signifiait que les comptes publics devaient être tenus de la même manière que s'il était rendu chaque année un pareil ordre en Conseil.

121. D'après ce que je comprends le montant total d'argent dépensé depuis la confédération pour le service secret, paraît avoir été de \$125,000, plus la balance d'environ \$8,000, qui a été transférée. La somme totale est donc de \$133,000, moins la somme qui a été remise?—Oui; moins ce qui est remboursé.

122. Quel est le montant qui a été remboursé?—\$25,579.04.